



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITÉ - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 284/08/2026

A LA SOCIETE GRUNER STUCKY SA.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/SNEL SA/DG/CGPMP/2025/SC, conclu avec la Société Nationale d'Electricité « SNEL », pour un montant total hors taxe dollars américains six millions cent cinquante-sept mille quatre cent cinq, septante et un centimes (USD 6 157 405,71) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant: soit dollars américains quarante-trois mille cent un, quatre-vingt-quatre centimes (USD 43 101,84), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 28/08/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



0000284